



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT  
(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE-SIXIÈME REUNION  
WASHINGTON, D.C. – 21 OCTOBRE 2007**

DC/S/2007-0062(F)

Le 21 octobre 2007

**Déclaration de**

**Monsieur Salaheddine Mezouar  
Ministre de l'Economie et des Finances du Royaume du Maroc**

**Pour l'Afghanistan, l'Algérie, le Ghana,  
la République Islamique de l'Iran,  
le Royaume du Maroc, le Pakistan et la Tunisie**

## Déclaration de

**Monsieur Salaheddine Mezouar  
Ministre de l'Economie et des Finances du Royaume du Maroc**

**Au nom du Groupe constitué de l'Afghanistan, l'Algérie, le Ghana, l'Iran, le Maroc, le Pakistan et la Tunisie**

Je voudrais tout d'abord au nom du groupe que je représente remercier les équipes de la Banque pour la qualité des documents de travail qui nous ont été soumis à l'occasion de cette soixante seizième réunion du Comité du développement.

Je tiens particulièrement à remercier notre Comité pour le choix extrêmement pertinent des thèmes qui sont à l'ordre du jour des sessions et du déjeuner du CD. Ces thèmes constituent tous autant de questionnements sur le devenir de notre institution dans un environnement international qui connaît de profondes mutations.

De l'examen du rapport « *Global Development Finance 2007* » nous avons retenu que le monde en développement a affiché une croissance de 7% en 2006, soit le double de la performance des pays développés. Ceci a permis de réduire considérablement l'endettement des pays en développement et leur recours aux financements multilatéraux à la faveur d'un renforcement des flux de capitaux privés à destination de ces pays. Toutefois, le rapport de « *l'exercice sur la stratégie à long terme du Groupe de la Banque* » nous livre un signal inquiétant selon lequel les décaissements de la BIRD ont diminué de 30% en termes réels suite notamment aux opérations de remboursement par anticipation traduisant ainsi un recul de l'activité de la Banque mondiale.

Devant un tel recul, il devient impératif de redéfinir les orientations stratégiques de notre institution pour lui permettre de remplir son mandat de coopérative de développement, d'être à l'écoute de ses membres de façon équitable et s'assignant comme objectif la lutte contre la pauvreté et la promotion de la croissance.

A cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter du caractère opportun de cet exercice d'autocritique et de remise en question. Cet exercice, nous l'espérons tous, permettra à notre institution d'être mieux armée pour faire face aux nouveaux défis représentés par une mondialisation accrue des économies, une architecture de l'aide internationale de plus en plus complexe et des biens publics mondiaux et régionaux de plus en plus menacés.

Face à ces enjeux, il nous semble judicieux de rappeler que si le nombre absolu des pauvres dans le monde a baissé et que la croissance s'est accélérée, l'éradication de la pauvreté, quant à elle, constituera toujours un défi. Ainsi, selon le rapport de la Banque sur la stratégie à long terme, il est prévu en 2015 que quelques 720 millions de personnes continueront à vivre avec moins d'un dollar par jour. La pauvreté profonde (moins de 2 \$ par jour) restera quant à elle répandue, et touchera une population de 2 milliards de personnes, dont les deux tiers vivent en dehors des pays bénéficiant uniquement des ressources de l'Association du Développement Internationale (IDA). Aussi, et sur la base de ce constat, il est à déplorer que beaucoup de pays, y compris les pays à revenu intermédiaire, ne feront que des avancées limitées vers la réalisation des Objectifs du Développement du millénaire surtout en matière de mortalité infantile et de malnutrition.

## **Ebauche d'orientations stratégiques pour l'action du Groupe de la Banque mondiale**

Dans le contexte actuel de mondialisation rapide, nous sommes d'avis que la Banque mondiale et l'ensemble des partenaires au développement, se doivent œuvrer pour que cette mondialisation soit équitable en vue de faire plus et mieux en terme de partage des fruits de la croissance mondiale. Cela éviterait, à notre sens, les tensions sociales pouvant avoir des conséquences néfastes sur le développement.

S'agissant des priorités retenues dans le rapport élaboré par la Banque, nous partageons le choix des quatre domaines clés que la stratégie se propose de couvrir, notamment l'attention accordée à (i) l'Afrique subsaharienne ; (ii) aux Etats fragiles ; (iii) à l'inclusivité dans les pays à revenu intermédiaire (amélioration de la répartition des fruits de la croissance, égalité des chances, etc.); (iv) et aux Biens publics mondiaux.

En effet, il nous paraît inadmissible que l'Afrique subsaharienne ne profite pas pleinement du processus de mondialisation ; que même au-delà de 2015, la moitié de la population des Etats fragiles vivra encore dans l'extrême pauvreté. De même, il me paraît important et nécessaire que les pays à revenu intermédiaire, réalisant de bonnes performances en terme de croissance, partagent plus équitablement les fruits de cette croissance. Il est clair, à ce stade, que les engagements pris en matière de soutien financier et de définition de stratégies concertées et adaptées aux besoins des pays où le retard est le plus grand, n'ont pas encore été honorés.

La priorité accordée à l'Afrique subsaharienne découle de la prévalence de la grande pauvreté dans cette région et l'existence de préoccupations communes à beaucoup de pays comme la lutte contre les maladies transmissibles, la gestion des ressources partagées et l'encouragement de l'intégration régionale. A ce titre, la Banque gagnerait à travailler de concert avec tous les partenaires du développement en vue de rationaliser l'architecture de l'aide qui souffre encore d'un manque d'efficacité.

Concernant les Etats fragiles, nous partageons le point de vue exprimé sur la nécessité de favoriser une large coordination entre les partenaires du développement dans ces pays pour atténuer le spectre de la pauvreté, éviter les dysfonctionnements en matière de gouvernance et trouver des réponses à la question de la sécurité dans les programmes globaux.

S'agissant des pays à revenu intermédiaire (PRI) et au-delà de l'amélioration de l'inclusivité proposé par le document de travail et consistant en une répartition plus équitable des fruits de la croissance au sein de ces pays, nous estimons que le Groupe de la Banque mondiale doit renforcer son appui à ces pays dans la mesure où ces derniers abritent encore plus des 2/3 des pauvres de la planète.

Le renforcement de l'engagement de la Banque envers les PRI passe notamment par l'amélioration de sa compétitivité à travers une amélioration des conditions financières. A ce titre, nous saluons la suppression récente des commissions d'engagement et des dérogations annuelles et la baisse des marges de la Banque ce qui est de nature à renforcer la transparence et permettre une simplification accrue de la structure des coûts améliorant ainsi l'attractivité de notre institution. Ces mesures vont donc, à notre satisfaction, dans le sens d'un renforcement de l'engagement de la Banque dans ces pays.

La Banque mondiale est également interpellée pour apporter des réponses à la question délicate de la dégradation des biens publics mondiaux. Cette menace continue d'être une contrainte majeure aux efforts de développement pour l'ensemble de nos pays tant industrialisés que ceux en développement.

Par conséquent, une gestion rationnelle des bien publics mondiaux et régionaux s'avère nécessaire en raison de la menace que présentent pour l'ensemble des pays, les fléaux dus au changement climatique,

aux maladies transmissibles, au déséquilibre des structures mondiales du commerce et à la propagation des crises financières. Ce constat est également vérifié pour ce qui est des biens publics régionaux comme les ressources partagées en eau qui pourraient être une source potentielle de conflits.

La question des biens publics mondiaux interpelle notre responsabilité collective à savoir celle de garantir à nos populations qu'elles vivront dans un monde préservé de tous ces fléaux et dans un environnement non dégradé.

A cet égard, les thématiques de l'énergie propre et de la lutte contre le changement climatique dont nous devons débattre lors du déjeuner, nous renvoient elles aussi à notre devoir de conjuguer les efforts pour avancer ensemble dans la voie du développement durable.

De même, nous nous réjouissons que cette dimension du changement climatique et de l'énergie propre figure déjà au nombre des priorités arrêtées dans les stratégies élaborées par bon nombre de pays en développement. A ce titre, nous saluons l'initiative du Groupe de la Banque d'allouer au secteur de l'énergie, pour la période 2006-2008, une enveloppe de 10 milliards de dollars qui gagnerait, à notre sens, à être augmentée vu que son niveau d'utilisation a déjà atteint 9 milliards de dollars à fin septembre 2007.

### **Modes d'interventions de la Banque**

Nous pensons que le choix de focaliser l'attention sur la BIRD dont l'activité se réduit d'année en année et sur l'IDA dont l'activité stagne, nous paraît judicieux vu que les activités de la SFI et du MIGA se développent normalement.

Concernant la proposition de maintenir le statu quo en matière de mode d'intervention et attendu que le faible niveau des engagements de la BIRD se traduit par une sous utilisation du capital de la Banque, nous sommes d'avis que cette suggestion n'est pas viable et qu'en conséquence, l'adoption de solutions innovantes permettant de redynamiser les activités de la BIRD et de l'IDA et d'améliorer leur performance s'impose.

A ce titre, la facilitation de l'accès au financement de la BIRD pour les pays à revenu intermédiaire n'ayant pas accès au marché financier international, et éventuellement des pays IDA susceptibles de rejoindre le groupe des pays à revenu intermédiaire, semble indiqué. Cette facilitation est de nature à compenser le renoncement de certains pays aux ressources financières de la BIRD. L'accès de ces pays à des ressources moins coûteuses auprès du marché international des capitaux répond en partie à leur souci d'éviter la complexité des procédures et de la conditionnalité de la Banque.

Parmi ces solutions innovantes, nous soutenons fermement l'orientation visant à octroyer des prêts sans garantie souveraine aux entités publiques et aux collectivités territoriales des pays membres. De même, nous encourageons la Banque à proposer des solutions innovantes en matière d'instruments afin de répondre efficacement aux demandes de financement de projets à caractère régional et supranational.

La Banque est également sollicitée pour envisager la mise en place de nouveaux instruments de financement qui permettraient aux pays de faire face aux chocs exogènes tels la flambée des cours de pétrole et l'instabilité climatique et d'examiner également la possibilité de définir et de mettre en place des mécanismes d'assurance adaptés notamment en matière de couverture des récoltes en cas de sécheresse.

## **Consécration de la Banque mondiale en tant que « Banque du savoir »**

Un élément essentiel de l'amélioration de la performance de la Banque mondiale réside à notre sens dans le renforcement de son rôle de Banque de savoir. A ce titre, si bon nombre de pays à revenu intermédiaire à forte croissance renoncent actuellement à recourir aux services de la Banque en tant que pourvoyeur de fonds, son rôle en tant que Banque de savoir gagne à être renforcé pour faire face à la concurrence en matière de savoir.

En conséquence, nous insistons sur la nécessité de mettre à la disposition des pays membres une expertise de très haut niveau notamment par le recours à des compétences externes. Parallèlement, nous pensons que la Banque se doit de développer une masse critique de compétence interne aussi bien au niveau du Siège qu'au niveau local.

Nous sommes également d'avis qu'un effort institutionnel est exigé pour fédérer l'ensemble des expériences conduites par la Banque mondiale en vue de constituer un capital de connaissance et de savoir en matière de développement au service de tous et d'en faire un nouveau bien public mondial.

## **Le renforcement de l'aide et le Rôle de l'IDA**

Malgré tous les efforts de renforcement de l'aide publique au développement aussi bien au niveau de la qualité que de la quantité, le volume total de celle-ci a baissé de 5% en 2006 pour atteindre 103,9 milliards de dollars dont plus de 80% représente l'effort d'allègement de la dette.

Ainsi, cinq années après Monterrey et deux années après Gleneagles, ces résultats restent encore en deçà des engagements de Gleneagles de doublement de l'aide à l'horizon 2010, nous en sommes tous conscients.

En conséquence, le premier défi reste sans aucun doute l'augmentation de l'aide, en particulier en Afrique subsaharienne et dans les Etats fragiles où nous devons tous redoubler d'effort pour honorer les engagements de la communauté internationale pris à l'occasion de plusieurs fora et réaffirmés encore récemment au sommet du G8 à Heiligendamm.

De plus, pour la plupart des pays à faible revenu, l'aide publique au développement reste la source majeure de financement et l'IDA est la principale source d'APD multilatérale pour ces pays.

Ainsi, pour atteindre les ODM, la seule intervention de l'IDA ne saurait suffire. En effet, ces pays doivent compter sur leurs performances économiques, ils doivent accélérer leur croissance et accroître les investissements dans les domaines liés aux ODM (santé, éducation, eau, assainissement, infrastructure, etc.)

De même, le rapport sur le rôle de l'IDA fait ressortir que l'architecture de l'aide est devenue de plus en plus complexe avec une prolifération des donateurs, une fragmentation des flux de l'aide internationale et une part importante de l'aide liée à la réalisation d'objectifs tenant compte plus des priorités de chaque donateur pris séparément que des priorités des pays bénéficiaires.

En conséquence, nous pensons que l'IDA a un rôle essentiel à jouer en tant que plate-forme institutionnelle fédératrice catalysant les différentes formes d'aide pour une utilisation plus efficace en vue de la réalisation des Objectifs de développement du millénaire.

l'IDA doit également, pour améliorer l'efficacité de l'aide publique au développement, offrir une valeur ajoutée complémentaire par rapport aux autres sources d'aide ; apporter un financement adéquat au

niveau sectoriel ; faire face aux défis globaux majeurs avec une priorité donnée au changement climatique ; et favoriser l'alignement et l'harmonisation. Cela ne peut, à notre sens, être mené de front avec une approche standard pour tous les pays.

Ainsi, le mode opératoire adopté par cette institution devrait être discuté dans le cadre d'un dialogue politique avec les différents pays clients tant dans la formulation des stratégies de coopération pays CAS que des stratégies sectorielles.

Enfin, la réalisation de progrès dans les pays à faible revenu passe nécessairement par un renforcement de l'IDA. Ceci, vous en conviendrez, ne sera possible que si l'IDA est dotée de ressources financières stables et suffisantes, notamment dans le cadre d'une 15ème reconstitution qui, nous l'espérons, sera une réussite.